



Plateforme logistique de Meung-sur-Loire (45), compensation zone humide

Plan de gestion : 2022-2042

ÉCOSPHÈRE Agence Centre-Bourgogne
112 rue du Nécotin, 45000 ORLEANS

02/04/2021

INFORMATIONS & CONTACTS ● ● ●

**Plateforme logistique de Meung-sur-Loire (45),
compensation zone humide
Plan de gestion : 2022-2042**

Étude réalisée pour : ARGAN



21 Rue Beffroy
92200 NEUILLY-SUR-SEINE



N'Dogbia YOMBO
Directeur de programmes



06 88 70 47 65



ndogbia.yombo@argan.fr

Romain LE CHENADEC
Responsable de programmes
01 47 47 36 23

romain.lechenadec@argan.fr

Étude réalisée par : ÉCOSPHÈRE Agence Centre-Bourgogne



112 rue du Nécotin, 45000 ORLEANS



02 38 42 12 90

Rédaction du plan de gestion

Matthieu ESLINE
Chargé de projets ingénierie écologique

Contrôle qualité

Guillaume VUITTON
Directeur de l'agence Centre-Bourgogne

SOMMAIRE ● ● ●

INFORMATIONS & CONTACTS	2
CONTEXTE	4
1. PRÉSENTATION DU SITE	5
1.1 ÉTAT DU SITE AVANT LA MISE EN PLACE DES MESURES	5
1.2 ÉTAT DU SITE APRÈS LA MISE EN PLACE DES MESURES D'AMÉNAGEMENT.....	6
2. OBJECTIFS ET ACTIONS	7
3. FICHES ACTIONS	8



CONTEXTE ● ● ●

Dans le cadre du projet de plateforme logistique situé sur la commune de Meung-sur-Loire (45), la société ARGAN impactait une zone humide de 6 400 m².

Lors de la mise en place du projet, Écosphère a accompagné ARGAN dans l'élaboration du diagnostic des zones humides et donc dans le dimensionnement et la conception d'une mesure de compensation.

Cette mesure se situe au lieu-dit « Les Puisots » sur la commune du Bardon. Elle a pour objectif de créer une zone humide d'environ 8 200 m² au sein d'une dépression creusées sur une surface totale d'environ 9 700 m². Elle a également un objectif d'intérêt public pour éviter les inondations dans un quartier de Meung-sur-Loire.

Cette mesure, à destination des zones humides sera mise en place au cours de l'automne 2021.

Afin d'éviter un enrichissement et une fermeture du milieu une gestion régulière devra être mise en place, objet du présent rapport.



1. PRÉSENTATION DU SITE

Le site de compensation est localisé dans une zone de transition entre la plaine de Beauce au nord et le Val de Loire au sud.



Localisation du site

1.1 ÉTAT DU SITE AVANT LA MISE EN PLACE DES MESURES

Avant aménagement, la parcelle 95 concernée par la mesure, est occupée par une jachère sèche dans la partie nord et plus fraîche dans la partie sud.

La topographie de la parcelle présente un point bas dans la partie sud (à 99 mNGF environ) et un point haut dans la partie nord (à environ 102 mNGF).



Photo 1 : État avant aménagement de la partie basse des parcelles 94 et 95

1.2 ÉTAT DU SITE APRÈS LA MISE EN PLACE DES MESURES D'AMÉNAGEMENT

Après aménagement, une vaste dépression aura été creusée au sein des parcelles. Les surfaces et profondeur n'étant pas encore définitives, le schéma indique les objectifs globaux à atteindre.



Schéma de principe de l'aménagement



2. OBJECTIFS ET ACTIONS

Les objectifs du plan de gestion sont définis pour atteindre ou maintenir un état considéré comme favorable pour le site concernant les enjeux précédemment mis en évidence (Sérapias langue, Dectique verrucivore, amphibiens pionniers, reprise de la végétation et limitation de l'érosion, etc.).

Les obligations réglementaires de l'arrêté de dérogation du 20 septembre 2018 sont prises en comptes dans les objectifs et actions à mettre en œuvre.

Deux objectifs ont été retenus. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ils déterminent 3 actions à mettre en œuvre au cours des 20 années du plan. Ces actions se répartissent en :

- 1 Travaux d'entretien, de gestion (TE) ;
- 2 Suivis et études (SE).

Elles sont présentées dans le tableau de synthèse ci-dessous et au travers des fiches actions. Chaque fiche comprend :

- le code et l'intitulé de l'action ;
- l'objectif de l'action à l'échelle du plan de gestion ;
- la consistance des travaux ;
- les caractéristiques (quantités, surfaces, espèces...) ;
- l'état actuel de la zone d'intervention ;
- la nature des travaux ;
- la localisation de l'action ;
- la période d'intervention
- les indicateurs de suivis ;
- des illustrations et photographies.

Objectifs du plan	Mesures	Code de la mesure
1- Reconstituer des milieux herbacés	Entretien des milieux herbacés : fauche sans exportation	TE1
2- Évaluer l'évolution des milieux et l'efficacité des mesures	Suivi de la végétation et de sa potentielle évolution vers un cortège des milieux humides	SE1
	Suivi de l'hydromorphie du sol et de son évolution	SE2



3. FICHES ACTIONS

Entretien des milieux herbacés

TE1

Objectif

Reconstituer des milieux herbacés

Consistance des travaux

Entretien des espaces prairiaux reconstitués par fauche tardive sans exportation

Caractéristiques (année 0)

La première année après les semencements, aucune gestion n'est préconisée, afin de laisser la végétation se développer

Caractéristiques (année n+1, n+2, etc.)

Fauche
annuelle
9 700 m²

Nature des travaux

Entretien **annuel tardif** (à la mi-juillet) des espaces prairiaux pour réduire l'ensemble de la végétation herbacée, réalisé de manière **centrifuge** (du centre vers la périphérie, afin de ne pas piéger la faune) **sans exportation**. Des zones refuges (fourrés isolés) non fauchées seront maintenues sur 10 à 15 % de la surface totale :

- **Fauche avec exportation** à l'aide d'une faucheuse mécanique agricole tractée à barre de coupe horizontale (hauteur de la barre de coupe comprise entre 10 et 15 cm du sol).

Les zones plantées devront également être fauchées jusqu'à ce que les ligneux se soient suffisamment développés.

Localisation ensemble de la zone herbacée concernée par la mesure

Période d'intervention

Fauche : entre début et mi-juillet

Indicateurs

Colonisation, maintien et diversification du couvert herbacé

Développement d'un cortège floristique indiquant un milieu frais à humide

Suivis : SE1

Suivi de la végétation et de sa potentielle évolution vers un cortège des milieux humides SE1

Objectif

Évaluer l'évolution des milieux et l'efficacité des mesures

Suivi de la végétation

- **Relevés floristiques** pour évaluer l'évolution des cortèges floristiques et des milieux au niveau du fond de la dépression, dans le secteur ayant pour objectif de former une zone humide.
- **Cartographie** éventuelle des habitats naturels si différents milieux se développent

Localisation ensemble de la zone concernée par la mesure



Suivi floristique

Période d'intervention

Suivi tous les 3 ans

Fin juin/début juillet pour pouvoir observer les éventuelles espèces de milieux humide

Indicateurs

Suivi réalisé et comptes-rendus transmis aux services de l'État.

Colonisation des milieux et diversification des cortèges.

Objectif

Évaluer l'évolution des milieux et l'efficacité des mesures

Suivi de l'hydromorphie du sol

- **Matérialisation** de placettes où les sondages à la tarière manuelle devront être effectués lors de chaque année de suivi
- **Réalisation de sondages pédologiques** avec une description précise des traces d'hydromorphies (déferrification, oxydation...). Les sondages devront être réalisés jusqu'à 1m20 de profondeur (dans la mesure du possible).
- **Recherche des signes d'engorgement en surface**



Sondage effectué dans la partie sud de la parcelle 94

Localisation ensemble de la zone concernée par la mesure

Période d'intervention

Suivi tous les 5 ans

Entre mars et avril pour pouvoir observer au mieux les traces d'hydromorphie.

Les sondages devront être réalisés plusieurs jours après des épisodes pluvieux importants pour éviter des sols trop engorgés et difficilement lisibles.

Indicateurs

Suivi réalisé et comptes-rendus transmis aux services de l'État.

Colonisation des milieux et diversification des cortèges.



écosphère